



URBANISME DEMAIN

2, Rue des Moissons
Lot La Bastide du Tron Villa 1
13700 - MARIGNANE
FRANCE

Urbanisme Demain Siret : 98504820600017

FACTURE

N° : FAC000000003
Date : 01/04/2024
N° TVA : FR24351338660
N° client : CLT000000003

Port. : 06.48.21.15.35
Email : audrey.campagno@urbanismedemain.fr
Madame Audrey CAMPAGNO - PRESIDENTE

SAS HECTARE

Monsieur Guilhem PORTALES - PDG
251 RUE DU ROMARIN
LE CLOS DES CHANTERELLES,
BP 18
34830 CLAPIERS

Réf. : Rognes - Domaine de Versaille / Pierra Nova

Achat du terrain le 05/03/2024

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART000000002 -TAB libres	16,00	Lots	350,00 €	0,00%	5 600,00 €	20,00%
ART000000003 -TAB conservé par le propriétaire (ODF)	1,00	Lots	600,00 €	0,00%	600,00 €	20,00%
ART000000004 -Macro lot social 12 logements sociaux	12,00	Lots	50,00 €	0,00%	600,00 €	20,00%

Détail de la TVA				Total HT	6 800,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	1 360,00 €
Normale	6 800,00 €	20,00%	1 360,00 €	Total TTC	8 160,00 €

Règlement	Virement
Echéance(s)	8 160,00 € au 01/05/2024

Coordonnées bancaires	
Nom	URBANISME DEMAIN
IBAN	FR7630003031490002003482379
BIC	SOGEFRPP

Le montant total s'élève à huit mille cent soixante euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).